



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
BUREAU DE DÉVELOPPEMENT DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

CONFÉRENCE MONDIALE DE DÉVELOPPEMENT DES
TÉLÉCOMMUNICATIONS (CMDT-98)

Document 34-F
23 janvier 1998
Original: français

La Valette, Malte, 23 mars - 1 avril 1998

Pour action

Point de l'ordre du jour: 4.3

SÉANCE PLÉNIÈRE

France Télécom

PARTENARIAT POUR LE DÉVELOPPEMENT DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

Il est aujourd'hui entendu que le développement des télécommunications dans les pays en développement ne pourra se faire que dans le cadre d'une approche fondée sur un partenariat fort entre l'UIT et ses Membres, représentants des secteurs public et privé. Mais quelles sont les raisons qui nous obligent à travailler ensemble? Et surtout, quel rôle vont devoir jouer les acteurs concernés afin que cette stratégie aboutisse à des résultats concrets, favorables à toutes les parties?

Les raisons d'un partenariat

L'émergence de l'idée du partenariat est liée aux changements intervenus au cours de ces dernières années dans le secteur des télécommunications et l'environnement économique en général. D'une part, on constate que le fossé entre les pays en développement et les pays développés se creuse dans le domaine des télécommunications en particulier dans celui des nouvelles technologies. D'autre part, les acteurs concernés font part de nouvelles attentes.

En effet, les pays en développement demandent un partage accru des compétences et un transfert de technologies. Vigilants, ils souhaitent pouvoir maîtriser les opérations les concernant. Les entreprises privées, qui s'engagent de plus en plus à la place des Etats et subissent la pression de leurs actionnaires, attendent un retour sur investissement sur tous les projets dans lesquels elles s'impliqueront. Rentabilité financière et efficacité sont donc des mots clés.

Face à ces évolutions, force est de constater que les méthodes de travail et les structures actuelles ont démontré leurs limites. L'approche la plus appropriée reste donc celle du partenariat, une philosophie "gagnant/gagnant" dans un environnement où tous les acteurs sont interdépendants. L'essor des pays en développement ne pourra pas se faire sans l'intervention des entreprises privées. D'un autre côté, ces entreprises, qui évoluent dans un environnement compétitif, devront s'implanter sur de nouveaux marchés en expansion afin d'assurer leur pérennité.

Dans la suite du document, nous examinerons tour à tour les rôles de chacun de ces acteurs dans le cadre d'un partenariat à succès.

- Pour des raisons d'économie, ce document n'a été tiré qu'en un nombre restreint d'exemplaires. Les participants sont donc priés • de bien vouloir apporter à la réunion leurs documents avec eux, car il n'y aura pas d'exemplaires supplémentaires disponibles.

Le rôle de l'UIT-D

L'UIT-D s'acquitte de la double responsabilité de l'Union en tant qu'institution spécialisée de l'Organisation des Nations Unies et agent d'exécution pour la mise en oeuvre de projets dans le cadre du système de développement des Nations Unies.

Dans cette optique, elle joue un rôle primordial dans le succès de la mise en place de partenariats pour le développement répondant au besoin des pays en développement (maîtrise des opérations et partage de compétences) et aux réalités des pays développés (en particulier, le désengagement des Etats et l'intervention accrue des entreprises privées).

L'UIT doit donc être l'intermédiaire qui facilite le contact entre tous les acteurs. Son implication dans des projets concrets équivaut à une garantie et assure une pérennité aux projets qui satisfont les investisseurs privés ou publics.

Ce rôle d'intermédiaire, elle peut l'exercer en contribuant à une meilleure représentativité des pays en développement dans ses travaux, par exemple en :

- en favorisant les travaux régionaux;
- participant à l'organisation de séminaires de formation;
- concluant des accords avec les autres organisations internationales intervenant dans le monde du développement.

L'UIT doit aussi afficher une image moderne et dynamique grâce à la participation des acteurs privés. Une UIT plus efficace attirera encore plus d'intervenants du Secteur du développement et générera une dynamique réelle contribuant à la réalisation de projets concrets dans les pays en développement.

Le rôle des pays en développement

Ils doivent exprimer clairement leurs besoins face aux autres participants tout en assumant la part de responsabilité qui leur incombe en tant qu'Etats souverains ou opérateurs nationaux.

En effet, il leur revient de prendre une part active dans l'identification de leurs problématiques, l'élaboration des stratégies requises pour les résoudre, la connaissance de l'utilisation des fonds concernés et la couverture partielle des frais de projets.

Enfin, ils doivent également mettre en place un environnement ouvert aux investisseurs privés et en phase avec les accords de l'OMC.

C'est à ce prix que les pays garderont le contrôle des projets et en feront de véritables outils de développement. Cette attitude renforcera également la relation avec l'entreprise privée devenue un investisseur incontournable.

Le rôle des entreprises privées

Les entités privées pouvant intervenir dans les partenariats visant à développer les télécommunications sont, entre autres, les opérateurs, les équipementiers, les banques ou tout autre investisseur privé.

Elles ont toutes acquis une expérience dans leur spécialité tout comme dans les processus de mise en place de partenariats et d'ouverture du capital, éléments qui intéresseront tout particulièrement les pays en développement soucieux de disposer d'informations concrètes, exploitables et répondant à leurs préoccupations actuelles.

Elles doivent cependant savoir être à l'écoute des pays en développement qui leur confient une mission stratégique. Il s'agit en effet de trouver la solution la plus adaptée à chaque pays et non d'imposer du "déjà vu".

Elles doivent adhérer à cette philosophie du "gagnant/gagnant" seule garante de partenariats fructueux à moyen et long terme. En apportant toute satisfaction aux actionnaires de l'entreprise, elle générera de nouveaux investissements vers les pays en développement qui ont des besoins conséquents.

Les étapes possibles d'un partenariat

Prenons le cas de figure d'un opérateur vis-à-vis de correspondants internationaux susceptibles de devenir des partenaires et directement intéressés par l'amélioration des conditions de fonctionnement et d'exploitation de son réseau de télécommunication.

Les étapes possibles pour ce partenariat pourront être:

1ère étape: procéder aux transformations nécessaires pour créer une structure de gestion des télécommunications apte à réaliser une opération de partenariat (l'UIT pourrait créer les conditions favorables à cette structure).

2ème étape: réalisation d'un programme d'assainissement et de restauration dans le cadre de la nouvelle structure (appui de l'UIT; participation à l'exécution de ce programme du ou des opérateurs intéressés par un partenariat éventuel).

3ème étape: signature d'une Convention de partenariat définissant les conditions d'association, au sein de la nouvelle structure, de partenaires qui entrèrent dans le capital par effacement de dettes et apport de capitaux frais.

4ème étape: réalisation de programmes d'extension du réseau de télécommunication, dans le cadre d'une structure financièrement assainie et offrant des garanties de bonne gestion, le recours à des capitaux extérieurs étant désormais envisageable.

Conclusion

"Penser en termes de partenariats", cette nouvelle philosophie a fait ses preuves dans les pays développés et en particulier dans le domaine des télécommunications (partenariats pour les offres de services "sans couture" aux entreprises telles que GLOBAL ONE, Concert ou Unisource mais aussi pour la mise en place et l'exploitation de réseaux de téléphonie dans les pays s'ouvrant à la concurrence comme le Mexique, le Sénégal, ...).

Cependant, pour la concrétiser dans le Secteur du développement, chaque intervenant se doit de positionner ses propres objectifs par rapport à ceux de ses partenaires. Pour le BDT, il s'agit de faire évoluer sa structure afin qu'elle soit au service des pays en développement et des entreprises privées qui contribueront à leur essor.